

Québec un programme de hausse des tarifs échelonné sur trois ans. Sous réserve d'une licence d'exportation, un accord a été élaboré selon lequel de l'énergie excédentaire, dont le volume pourra atteindre 14,4 milliards de kWh, sera fournie à la Power Authority of the State of New York (PASNY) au cours de la période 1977-81 via un réseau de transport interconnecté de 765 kV, dont la construction a commencé en 1976. L'accord prévoit le droit pour l'Hydro-Québec de rappeler l'énergie nécessaire pour répondre à ses propres besoins. Aux termes de l'accord, entre 1982 et 1997 la PASNY pourra acheter 3 milliards de kWh par an et l'Hydro-Québec pourra en acheter autant pendant l'hiver. Cet échange tient compte des différences saisonnières de la demande entre les deux services.

**Ontario.** La presque totalité de l'énergie électrique produite dans la province provient des centrales de la Commission hydroélectrique de l'Ontario. La plus importante centrale hydroélectrique de la province est située sur la rivière Niagara à Queenston, où les centrales Sir Adam Beck - Niagara Nos 1 et 2 et la centrale à accumulation par pompage qui leur est rattachée ont une puissance globale de 1 815 MW.

L'Ontario a une puissance thermoélectrique supérieure à celle de toute autre province du Canada; la puissance installée totale en 1975 s'élevait à 11 537 MW, soit environ 53% du total national. La centrale de Lakeview de l'Hydro-Ontario à Toronto, qui a une puissance installée de 2 400 MW, est la plus grande centrale thermique du Canada. La centrale de Lambton, près de Sarnia, a atteint sa puissance théorique de 2 000 MW en 1970. À l'exception des centrales de Lennox (près de Kingston) et de Wesleyville alimentées au mazout, les centrales thermiques de l'Ontario à combustibles fossiles ont toutes été conçues pour l'alimentation au charbon. La centrale R.L. Hearn à Toronto a été par la suite convertie au gaz naturel.

Les réseaux de l'Est et de l'Ouest, qui formaient autrefois deux groupes distincts, ont été entièrement intégrés en 1970 et, bien que la puissance de l'interconnexion limite les possibilités d'échange d'énergie, l'ensemble des installations forme maintenant un réseau provincial unifié. Pour les opérations au jour le jour, la province demeure divisée en sept régions dotées de bureaux régionaux qui sont situés dans les grandes municipalités.

La fonction principale de l'Hydro-Ontario est de fournir de l'énergie électrique, qu'elle produit ou achète, à plus de 350 services d'électricité qui la revendent aux municipalités ayant passé des contrats de vente au prix coûtant avec la Commission. Celle-ci fournit également de l'énergie en gros à certains clients directs, surtout à des entreprises industrielles dont les besoins en énergie sont si volumineux ou particuliers que les municipalités ne sont pas en mesure d'y répondre, par exemple les exploitations minières, les industries situées dans des régions non organisées, et certains réseaux interconnectés. Outre ces opérations, qui représentent environ 90% des ventes totales, la Commission fournit de l'électricité au détail aux consommateurs ruraux et à un petit groupe de 15 municipalités desservies par des installations locales de distribution appartenant à la Commission. Toutefois, ce sont en général les services municipaux d'électricité, appartenant à des commissions locales et exploités par elles, qui assurent le service au détail aux clients ultimes de la plupart des villes, de nombreux villages et de certains cantons populeux. Outre l'administration de l'entreprise qu'elle contrôle directement, la Commission, en vertu de la Loi sur la Commission de l'énergie électrique et de la Loi sur les services publics, exerce certaines fonctions de réglementation, particulièrement à l'égard des services municipaux d'électricité qu'elle dessert.

En 1975, l'expansion de la puissance de l'Hydro-Ontario s'est limitée à l'installation d'un cinquième groupe de 500 MW à Nanticoke. Un groupe de 573,75 MW est entré en service à la fin de 1975 à la nouvelle centrale de Lennox alimentée au mazout, et son exploitation commerciale était prévue pour le début de 1976. Après réparation des dommages considérables causés par un incendie en 1974, le groupe N° 2 de Nanticoke a été remis en service en décembre 1975.